

# **DELIBERATION N° 06 - RAPPORT ANNUEL 2020 DU GRAND NANCY SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Mme RAVON**

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Présenté au Conseil de Métropole dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres du Grand Nancy à leur Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Ainsi, ce rapport présente des indicateurs techniques et financiers destinés à mieux évaluer la qualité du service rendu.

Ce rapport devra être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent la séance du Conseil Municipal.

## **Intervention de Monsieur le Maire :**

Je voudrais donner quelques informations supplémentaires.

Nous allons bientôt passer en radiorelevé, ce qui permettra d'identifier plus rapidement les éventuelles fuites, notamment après compteur.

Concernant l'alimentation en eau des grands nancéiens, nous allons prendre de l'eau dans la Meurthe pour sécuriser le réseau entre Vigneulles et Blainville. Ce parcours de 28km traverse un certain nombre de communes.

Dans le cadre de ma délégation à la Métropole, je suis allé les voir et nous avons organisé des réunions publiques avec les conseils municipaux afin d'expliquer la teneur des travaux, qui s'élèveront à 34 millions d'euros environ. La conduite fera un mètre de diamètre.

Je rappelle qu'actuellement nous prenons l'eau dans la Moselle à Messein. Nous pouvons encore prélever mais nous ne sommes pas sécurisés à 100%. Nous avons également un important réservoir d'eau qui est surveillé et contrôlé en permanence mais nous ne sommes pas à l'abri d'une pollution. La sécurité passe par une double alimentation.

Nous sommes allés à Vigneulles car en dessous il y a des rejets salins qui ne nous permettaient pas de prélever de l'eau plus près de notre centre de traitement à Vandoeuvre. Nous allons au plus près des possibilités pour avoir une eau de qualité.

Ce doublement nous permettra de nous alimenter grâce à ces deux sources et en cas de pénurie éventuelle, nous serons davantage sécurisés. Je rappelle que l'eau, à 95% de ce que l'on prélève, est rejetée dans le circuit plus propre qu'au moment du prélèvement car elle passe en station d'épuration. A Maxéville, elle est rejetée dans la Meurthe, ce qui ne diminue pas le débit en aval.

Concernant l'assainissement, je rappelle que les premiers travaux ont commencé sur la mise aux normes et l'évolution du traitement des boues. Entre 25 et 30 millions d'euros vont être engagés dans ce projet.

Pour finir, on se rend compte que les ménages consomment moins. Cependant, se pose la question des piscines. En effet, il y en a de plus en plus qui se créent et cela nécessite d'énormes besoins en eau.

Intervention de Monsieur NOEL (Groupe Ludres Avenir) :

*A la page 68, il est recensé 11 habitations non reprises en assainissement non collectif. Je voudrais d'une manière générale savoir à quoi cela correspond. En effet, en principe, nous avons un an pour être relié à un assainissement collectif. Merci.*

Réponse de Monsieur le Maire :

Je ne connais pas les 11 habitations non reprises en assainissement non collectif. Cependant, il y a aujourd'hui quelques maisons qui ne peuvent être reliées à un assainissement collectif du fait de leur implantation et de la complexité à mettre en place les adductions nécessaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, présenté par le Grand Nancy pour l'exercice 2020.